



Compte-rendu du Comité Technique Local du 26 novembre 2019

La CGT a dérogé au boycott national des instances. En effet, il est apparu nécessaire de siéger au point 1 à l'ordre du jour de ce CTL concernant la « préfiguration » des modifications des horaires d'accueil au public sur la cité. La CGT a défendu le principe des horaires variables ainsi que l'amplitude de la plage méridienne 11h30-14h. À ce sujet l'intersyndicale a demandé la tenue d'un CHSCT exceptionnel en urgence.

Lors de la journée de mobilisation du 14/11, la CGT a remis à la déléguée du DG, une fiche d'alerte rédigée par les agents du SPF d'Orange exprimant les difficultés de ce service extrêmement sinistré. Cette fiche d'alerte avait été précédemment remise à la direction. Ce problème récurrent de personnel n'avait pas obtenu de réponse, alors que la CGT avait alerté la direction sur ces difficultés depuis de nombreuses années. Le service a reçu une réponse à sa fiche d'alerte à la veille de ce CTL.

Avant l'ouverture de la séance et à l'initiative de la CGT, deux agents du SPF d'Orange se sont déplacés et ont été entendus. La direction a proposé un plan d'action à court, moyen et long termes. Affectation d'un cadre A, d'un EDR et intervention de la BNIPF pour 12 semaines ainsi que le recrutement d'un contractuel.

Par ailleurs, la direction s'est engagée à pourvoir les SPF et surtout celui d'Orange en personnel au 1^{er} septembre 2020.

La CGT restera vigilante quant à l'application des mesures annoncées.

Ouverture de la séance, déclaration liminaire de la CGT. (en pièce-jointe)

Le seul point à l'ordre du jour auquel nous avons assisté concernait la préfiguration de l'accueil sur rendez-vous et l'aménagement des horaires d'ouverture au public (tous les jours : 8h30-13h00) à la cité administrative.

La pause méridienne pouvant empiéter sur la plage fixe (dépointage après 13h15 donc 45 min automatiques qui dépassent 14h00), pose un problème juridique.

C'est une expérimentation qui ne préjuge en rien de son harmonisation généralisée au département dicit le directeur.

Un point d'étapes sera fait en février.

Si la direction décide d'harmoniser ces horaires à tous les sites du Vaucluse, un vote devra être organisé avec l'ensemble des agents du département selon la note de 2014. La CGT y veillera.

Concernant le point n°2 échanges sur le nouveau réseau de proximité, la CGT n'a pas pris part aux débats et a quitté la séance.

Ceci pour être en cohérence avec la votation nationale qui s'est clairement prononcée contre le Plan Darmanin.

Dès le jeudi 5 décembre 2019, c'est par la mobilisation que, tous ensemble, nous pourrons créer le rapport de force pour faire reculer ce gouvernement de la finance pour une société plus juste.

